

# Conseils pour les Lesbiennes, Homosexuels, Bisexuels et Transsexuels (LGBT) réfugiés en Ecosse



scottish  
refugee  
council

Avril 2011

LGBT - French

Nous respectons et apprécions la diversité et nous traitons tous les individus de manière équitable, avec dignité et considération.



Certaines personnes peuvent malheureusement être victimes de discrimination et/ou de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle ou du genre sexuel auquel elles s'identifient (identité sexuelle). Si vous avez été victime de préjudice, de harcèlement ou de persécution dû à votre homosexualité, votre bisexualité ou votre transsexualité (LGBT) et souhaitez effectuer une demande d'asile au Royaume-Uni basée sur cet argument, cette brochure vous fournira des informations sur les aides, conseils et informations dont vous pourrez bénéficier.

Selon la Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés :

*«une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle avait sa résidence habituelle, qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte »*

Jusqu'à récemment, il était difficile pour les personnes homosexuelles, bisexuelles ou transsexuelles (LGBT) de prouver qu'elles répondaient aux critères mentionnés ci-dessus pour demander l'asile au Royaume-Uni. Le 7 Juillet, une décision unanime de la Cour Suprême - *HJ (Iran) and HT (Cameroon) v Secretary of State for the Home Department [2010] UKSC 31* – a déclaré que si certaines personnes étaient victimes de harcèlement du fait de leur orientation sexuelle, le Ministère de l'Intérieur devait leur offrir sa protection. Cette décision ne couvre pas directement les cas de transsexualité mais elle peut y être utile. Toutes les informations concernant cette décision sont disponibles sur le site internet de la Cour Suprême:

[http://www.supremecourt.gov.uk/docs/UKSC\\_2009\\_0054\\_Judgment.pdf](http://www.supremecourt.gov.uk/docs/UKSC_2009_0054_Judgment.pdf)

## **Quelles sont les implications de cette décision de la Cour Suprême pour les lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels (LGBT) ?**

Si vous demandez à bénéficier de la protection du Royaume-Uni du fait de votre orientation sexuelle ou du genre sexuel auquel vous vous identifiez (identité sexuelle), il existe à présent de nouvelles lois qui pourront appuyer votre demande d'asile. Il est important de garder à l'esprit que bien que certaines barrières entravant les demandes d'asile basées sur ces critères aient disparu, cela ne signifie pas nécessairement que vous puissiez bénéficier du statut de réfugié au Royaume-Uni.

La Cour a déclaré que l'on ne pouvait en aucun cas attendre des demandeurs d'asile homosexuels qu'ils se protègent des persécutions dans leurs pays d'origine en dissimulant leur orientation sexuelle. Cette décision empêche ainsi le Home Office de pouvoir argumenter que vous ne courrez aucun risque si vous rentrez dans votre pays et dissimulez le fait que vous soyez lesbienne, homosexuel, bisexuel ou transsexuel.

L'accord de la coalition du Gouvernement actuel du Royaume-Uni publié le 20 mai 2010 contient la déclaration suivante:

*« Nous allons arrêter la déportation des demandeurs d'asile qui ont du quitter des pays spécifiques en raison de leur orientation sexuelle, ou d'une identification sexuelle qui les expose à des risques prouvés d'emprisonnement, de torture ou d'exécution. »*

## **Que dois-je faire si je suis lesbienne, homosexuel, bisexuel(le) ou transsexuel(le) (LGBT) et que j'ai subi des persécutions dans mon pays d'origine à cause de mon orientation sexuelle ou de mon identité sexuelle ?**

Si vous avez subi des persécutions dans mon pays d'origine à cause de votre orientation sexuelle ou de votre identité sexuelle vous devrez :

- En informer le Home Office **le plus tôt possible**. Nous sommes conscients que cela peut être difficile pour vous, mais si vous ne les en informez pas, votre crédibilité pourra être remise en cause, ce qui pourrait avoir de graves conséquences sur la décision de votre demande d'asile.
- Partager cette information avec un conseiller en qui vous avez confiance, comme l'un de nos gestionnaires de dossiers, un conseiller provenant d'une autre organisation de réfugiés ou votre conseiller juridique. Votre conseiller sera là pour vous aider et tout ce que vous lui direz restera confidentiel. Ces conseillers pourront également vous orienter vers d'autres professionnels qui pourront vous aider.
- Trouvez ou choisissez un conseiller juridique disposant de bonnes connaissances des dossiers LGBT. S'ils ne disposent pas de suffisamment d'expérience dans ce domaine, assurez-vous qu'ils connaissent les nouveaux éléments de jurisprudence cités ci-dessus.

## Qui peut m'aider?

### Agences de réfugiés et groupes bénévoles

Les agences de réfugiés, comme le Scottish Refugee Council, et les groupes bénévoles – y compris les organisations de lesbiennes, gays, bisexuels ou transsexuels (LGBT)- pourront vous aider à trouver les informations et le soutien dont vous avez besoin. Cela inclut l'accès à des groupes de soutien qui pourront vous aider au niveau juridique, social ou de la santé. Ces groupes pourront vous aider si vous êtes victime de préjudices ou de discrimination, par exemple au sein de votre structure d'hébergement ou de logement.

Ces agences et groupes respecteront votre confidentialité, et ne parleront des détails vous concernant avec des tiers que si vous leur avez donné votre accord. La confidentialité s'applique également aux interprètes; ils sont tenus d'agir de façon professionnelle et ne doivent en aucun cas communiquer les informations vous concernant à des tiers. Vous pouvez également demander qu'un interprète vous assiste par téléphone s'il est plus facile pour vous de vous exprimer qu'en personne.

Voici une liste des sites qui peuvent vous être utiles:

#### Equality Network

[www.equality-network.org/Equality/website.nsf/home?OpenForm](http://www.equality-network.org/Equality/website.nsf/home?OpenForm)

#### LGBT Youth Scotland

[www.lgbtyouth.org.uk](http://www.lgbtyouth.org.uk)

#### Stonewall Scotland

[www.stonewall.org.uk/scotland](http://www.stonewall.org.uk/scotland)

#### Scottish Transgender Alliance

<http://www.scottishtrans.org/>

#### UK Lesbian and Gay Immigration Group

32-36 Loman Street, London, SE1 0EH

Tél: 0207 922 7811

<http://www.uklgig.org.uk/asylum.htm>

#### Rapporter des problèmes de harcèlement

La police peut également se montrer utile dans le cadre de la protection des lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels (LGBT). Vous pouvez contacter leur Officier de Liaison LGBT spécialisé.

Si vous êtes dans l'incapacité de parler directement à la police, vous pouvez utiliser une méthode de rapport confidentiel par l'intermédiaire d'un tiers. Ceci vous permettra de faire part d'une situation de harcèlement à un bénévole formé à cet effet dans une agence comme le Scottish Refugee Council (0800 085 6087). Cette personne notera tous les détails que vous lui communiquerez et vous pourrez ensuite décider ou pas de demander à la police d'enquêter sur cette situation.